



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre d'information et d'orientation
Nantes

Lycée Nantes
Carcouët
BAC - BTS - CPGE - LICENCE

Procédure d'admission dans l'enseignement supérieur



Jeudi 25 Janvier 2024

***Saâdia MOUDICH et Corinne GIRARD,
psychologues de l'Education nationale***

ENTRER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Qu'est-ce que Parcoursup?
- Calendrier de la procédure Parcoursup
- Offre de formation de la plateforme
- Candidature et formulation des vœux
- Admission dans les formations
- Ressources utiles

QU'EST-CE QUE PARCOURSUP ?

Une procédure d'admission en première année de formation postbac, plateforme **nationale** permettant de :

- **S'informer et découvrir** les formations du supérieur
- Saisir **des vœux** de poursuite d'études, sans les classer.
- Répondre **aux propositions** d'admission.

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac.
D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

■ DIPLOME DÉLIVRÉ

BTS : brevet de technicien supérieur
BUT : bachelier universitaire de technologie
CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DE : diplôme d'État
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

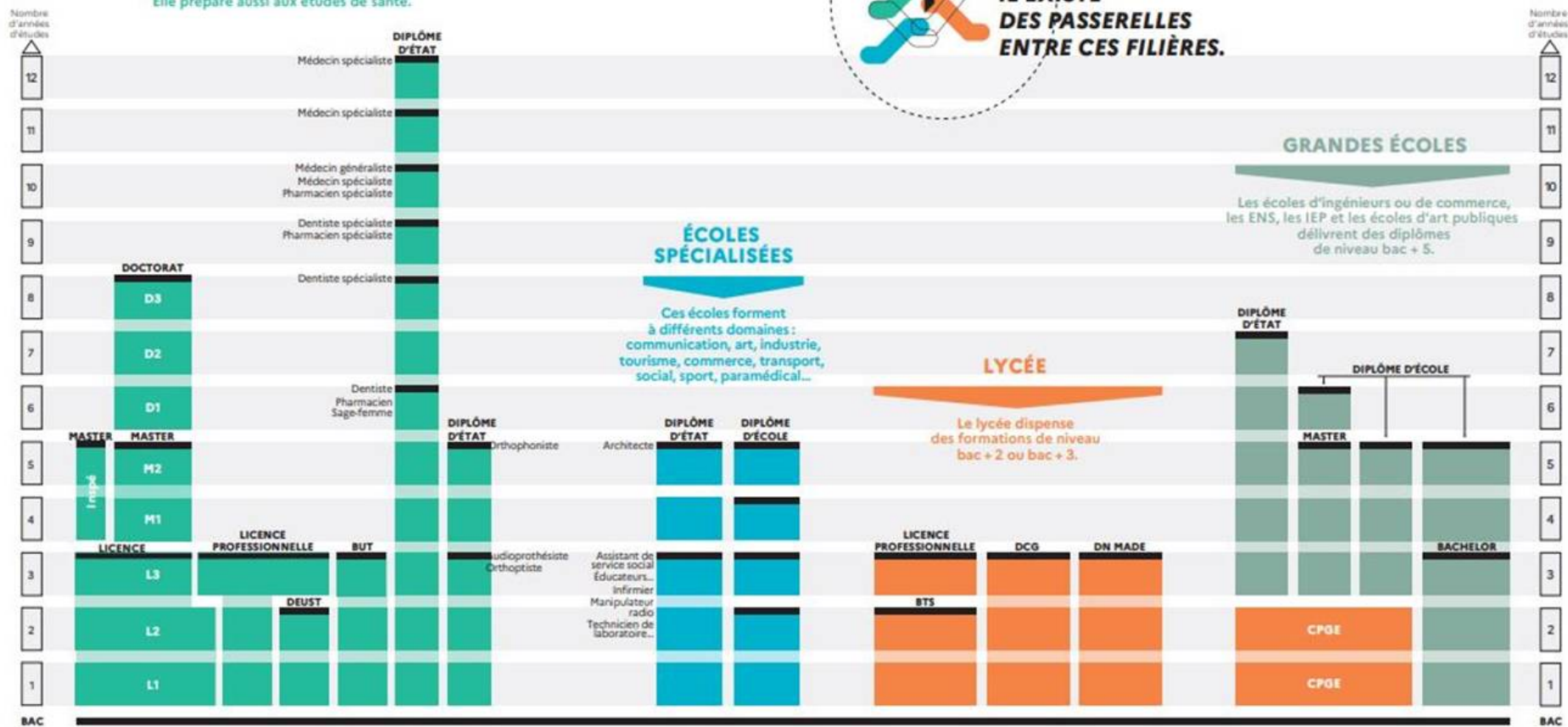
DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design
ENS : école normale supérieure
IEP : institut d'études politiques
Inspé : institut national supérieur du professorat et de l'éducation
L1 : 1^{re} année de licence
M1 : 1^{re} année de master
D1 : 1^{re} année de doctorat

UNIVERSITÉ

L'université dispense des formations générales et professionnelles.
Elle prépare aussi aux études de santé.



IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES.



CALENDRIER DE LA PROCÉDURE EN 3 ÉTAPES



Le calendrier 2024 en 3 étapes



**1. LA PHASE D'INFORMATION
À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE 2023**

LES FORMATIONS CONCERNEES

Les vœux peuvent porter sur de très nombreux établissements et presque sur tous les types de formations :

- Sélectives : BTS, CPGE, BUT, écoles, IEP, formations paramédicales ou sociales (IFSI, EFTS)...
- Non sélectives : licence, études de santé (PASS, LAS), PPPE
- Sous statut étudiant ou en apprentissage pour environ 9 000 formations

LE MOTEUR DE RECHERCHE

Rechercher une formation

Rechercher une **formation**, une **filière**... ?

Ex: BTS droit

Zone géographique ?

Ex: Lyon

Rechercher

Taux d'accès par type de bac ?

Tous



Filtres

Types d'établissement

- Publics (225)
- Privés sous contrat (198)
- Privés enseignement (36)

579 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public



Lycée Polyvalent Guy Moquet -
Etienne Lenoir (Châteaubriant -



LES FICHES FORMATION

- Découvrir les formations et leurs caractéristiques
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- Consulter les modalités de candidature
- Accéder aux chiffres clés de la formation
- Connaître les débouchés professionnels
- Contacter et échanger avec l'établissement

PUBLIC



GRETA-CFA LOIRE-ATLANTIQUE - LGT La Herdrie (Basse-Goulaine - 44)

BTS - Services - Assurance - en apprentissage

Partager la page



FORMATION SÉLECTIVE



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Accéder aux chiffres clés de la formation



Connaître les débouchés



Contactez et échangez avec l'établissement

**2. LA PHASE DE FORMULATION DES VOEUX
DU 17 JANVIER AU 14 MARS**

INSCRIPTION ET FORMULATION DES VŒUX

Du 17 janvier au 14 mars 2024 inclus

□ **Ce qu'il faut avoir sous les yeux pour l'inscription au moment de la création du dossier candidat :**

- Identifiant National Élève (**INE**)
- Adresse mail valide (élève **et** parents)
- Un numéro de téléphone portable (pour recevoir les alertes Parcoursup).
- Relevé de notes du baccalauréat (si déjà titulaire)

□ **Ce qu'il faut faire ensuite :**

- Noter son *n° de dossier*
- Créer un *mot de passe* et le conserver précieusement

COMBIEN DE VOEUX ?

- **1 à 10 vœux sous statut étudiant** (*un compteur annonce le nombre de vœux et de sous-vœux du dossier*)

- **Possibilité de formuler des sous-vœux (20 max)**
 - Pour l'ensemble des BTS, BUT, CPGE, licences (dont les études de santé), DCG, DNMADE

 - Pour les écoles de commerce/management ou d'ingénieurs qui recrutent sur concours commun, les IFSI, les formations paramédicales regroupées, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France, le réseau des 7 Sciences Po / IEP qui recrutent sur concours commun et le réseau des écoles de vétérinaire, **le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.**

- **1 à 10 vœux supplémentaires sous statut d'apprenti**

LES LICENCES

LES LICENCES À LA FAC (DROIT, STAPS, ETC.) SONT CONSIDÉRÉES COMME **NON SÉLECTIVES**.

DONC À CHAQUE FOIS QUE J'AJOUTE UNE LICENCE DANS UNE UNIVERSITÉ, ÇA ME COÛTE **UN VŒU**.

1 LICENCE DANS UNE UNIVERSITÉ



1 VŒU

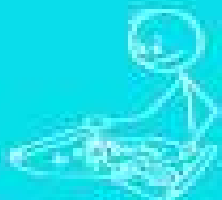
EXEMPLE : JE POSTULE DANS 4 LICENCES DE DROIT

- LICENCE DROIT À ASSAS = 1 VŒU
- + LICENCE DROIT À SORBONNE = 1 VŒU
- + LICENCE DROIT À NANTERRE = 1 VŒU
- + LICENCE DROIT À NANCY = 1 VŒU

CELA COMPTE COMME = **4 VŒUX**

(SUR TES 10 VŒUX !)

LES PASS HORS ILE DE FRANCE

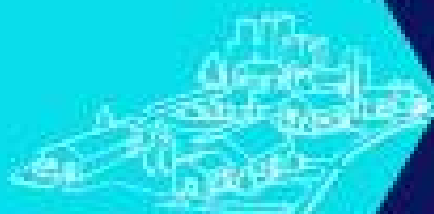


LES PASS (PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ) SONT CONSIDÉRÉS COMME NON SÉLECTIFS.

1 PASS DANS UNE UNIVERSITÉ



1 VŒU



EN REVANCHE, CHAQUE MINEURE AJOUTÉE SERA CONSIDÉRÉE COMME UN SOUS-VŒU (MAIS NE SERA PAS DÉCOMPTÉE DANS TON TOTAL DES 20 SOUS-VŒUX).

EXEMPLE : JE METS 2 PASS (NANTES & NANCY)

PASS UNIVERSITÉ DE NANTES → 1 VŒU

+ MINEURE STAPS + SVT + DROIT → 3 SOUS-VŒUX

PASS UNIVERSITÉ DE LORRAINE → 1 VŒU

+ MINEURE SVT + ÉCO + DROIT → 3 SOUS-VŒUX

CELA COMPTE = 2 VŒUX (0 SOUS-VŒU DÉCOMPTÉ)

**En Ile-de-France (académies de Paris, Versailles et Créteil) :
on peut postuler dans tous les PASS pour un seul vœu**

BUT, BTS, DNMADE, DCG PRÉPAS, EFTS & DNA



POUR LES BUT, BTS, DNMADE, DCG, CPGE,
EFTS & DNA (ART), IL Y A UN SYSTEME DE
SOUS-VŒUX.

POUR 1 FORMATION, TU PEUX POSTULER
DANS **10 ÉTABLISSEMENTS**
(10 SOUS-VŒUX).

EXEMPLE : JE SOUHAITE FAIRE UN BUT GEA :

BUT GEA → 1 VŒU

BUT GEA À **IUT DE PARIS** → 1 SOUS-VŒU

BUT GEA À **IUT DE CRÉTEIL** → 1 SOUS-VŒU

BUT GEA À **IUT PARIS 13** → 1 SOUS-VŒU

CELA COMPTE COMME = 1 VŒU (3 SOUS-VŒUX)

**NB : AU TOTAL, TU SERAS
LIMITÉ À 20 SOUS-VŒUX**
(UN COMPTEUR SUR TON
COMPTE PARCOURSUP TE
DIRA OÙ TU EN ES !)

CPGE & INTERNAT

LES PRÉPAS (CPGE) SONT ÉLIGIBLES AUX SOUS-VŒUX (CF VISUEL 5).

POUR UNE FORMATION, TU PEUX POSTULER DANS 10 ÉTABLISSEMENTS (10 SOUS-VŒUX).

POSTULER DANS 1 PRÉPA AVEC ET SANS INTERNAT TE COÛTERA 1 SEUL SOUS-VŒU.

EXEMPLE : JE SOUHAITE FAIRE UNE PRÉPA MPSI :
PRÉPA MPSI → 1 VŒU

MPSI À HENRI IV **AVEC** INTERNAT → 1 SOUS-VŒU
MPSI À HENRI IV **SANS** INTERNAT → 1 SOUS-VŒU

MPSI À CARNOT **AVEC** INTERNAT → 1 SOUS-VŒU
MPSI À CARNOT **SANS** INTERNAT → 1 SOUS-VŒU

CELA COMPTE COMME = 1 VŒU (2 SOUS-VŒUX DÉCOMPTÉS)

CONCOURS DES ÉCOLES DE COMMERCE & INGÉNIEURS

CHAQUE CONCOURS TE COÛTE **1 SEUL VŒU** ET TU
PEUX METTRE AUTANT D'ÉCOLES QUE TU VEUX.

CHAQUE ÉCOLE AJOUTÉE SERA CONSIDÉRÉE COMME
UN **SOUS-VŒU** (MAIS NE SERA PAS DÉCOMPTÉE DANS
TON TOTAL DES **20 SOUS-VŒUX**).

EXEMPLE : JE POSTULE AU CONCOURS SESAME :

CONCOURS SESAME → **1 VŒU**

BBA INTERNATIONAL **EXCELIA BS** → 1 SOUS-VŒU

CESEM **NEOMA BS** → 1 SOUS-VŒU

GLOBAL BBA **EMLYON BS** → 1 SOUS-VŒU

PGE **PARIS SCHOOL OF BUSINESS** → 1 SOUS-VŒU

CELA COMPTE COMME = 1 VŒU (0 SOUS-VŒU DÉCOMPTÉ)

SCIENCES PO PARIS

POUR 1 VŒU SCIENCES PO PARIS, TU PEUX AJOUTER JUSQU'À 2 CAMPUS (2 SOUS-VŒUX NON DÉCOMPTÉS).

SCIENCES PO PARIS → 1 VŒU

CAMPUS REIMS + CAMPUS NANCY → 2 SOUS-VŒUX

LE RÉSEAU SCPO

POUR 1 VŒU CONCOURS DES 7 SCIENCES PO, TU POSTULES DIRECTEMENT POUR TOUS LES IEP (AIX, LILLE, LYON, RENNES, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, STRASBOURG ET TOULOUSE). LES SOUS-VŒUX NE SONT PAS DÉCOMPTÉS.

NB : POUR SCIENCES PO BORDEAUX ET GRENOBLE, CHAQUE FORMATION AJOUTÉE TE COÛTE 1 VŒU (SUR TES 10). IDEM POUR L'IEP DE L'UNIVERSITÉ PARIS EST CRÉTEIL FONTAINEBLEAU.

LES IFSI (1/2)

POUR LES **IFSI** (SOINS INFIRMIERS), **1 VŒU** CORRESPOND À **UN REGROUPEMENT D'IFSI** DANS UNE UNIVERSITÉ.

EN GROS



1 VŒU



TOUS LES IFSI RATTACHÉS À 1
UNIVERSITÉ

TU ES LIMITÉ À **5 VŒUX**, DONC **5 REGROUPEMENTS** D'UNIVERSITÉS.

CHAQUE **IFSI** D'UN REGROUPEMENT COMPTE POUR **1 SOUS-VŒUX**, MAIS IL NE SERA PAS DÉCOMPTÉ DANS TON TOTAL DES **20 SOUS-VŒUX**.

LES IFSI (2/2)

EXEMPLE :

▶ *Je postule aux IFSI de Reims et Angers.*

IFSI - UNIVERSITÉ DE REIMS → **1 VŒU**

IFSI CHAUMONT → 1 SOUS-VŒU

IFSI CROIX ROUGE FRANÇAISE → 1 SOUS-VŒU

IFSI TROYES → 1 SOUS-VŒU

IFSI EPERNAY → 1 SOUS-VŒU

IFSI REIMS → 1 SOUS-VŒU

IFSI SAINT DIZIER → 1 SOUS-VŒU

IFSI CHARLEVILLE-MEZIÈRES → 1 SOUS-VŒU

IFSI - UNIVERSITÉ D'ANGERS → **1 VŒU**

IFSI CH DE CHOLET → 1 SOUS-VŒU

IFSI CH SAUMUR → 1 SOUS-VŒU

IFSI CHU ANGERS → 1 SOUS-VŒU

CELA COMPTE = 2 VŒU (0 SOUS-VŒU DÉCOMPTÉ)

(Je peux encore formuler 3 autres regroupements IFSI)

ORTHOPHONIE, ORTHOPTIE & AUDIOPROTHESE

LES INSTITUTS D'ORTHOPHONIE, ORTHOPTIE ET AUDIOPROTHESE SONT **REGROUPÉS À L'ÉCHELLE TERRITORIALE.**

5 VŒUX



5 REGROUPEMENTS

CHAQUE INSTITUT D'UN REGROUPEMENT COMPTE POUR **1 SOUS-VŒU**, MAIS NE SERA PAS DÉCOMPTÉ DANS TON TOTAL DES **20 SOUS-VŒUX**.

EXEMPLE : JE POSTULE EN ORTHOPHONIE :

REGROUPEMENT AMIENS + NORMANDIE → **1 VŒU**

ROUEN + CAEN + AMIENS → 3 SOUS-VŒUX

REGROUPEMENT BOURGOGNE, GRAND EST... → **1 VŒU**

NANCY + STRAS. + BESANÇON 3 SOUS-VŒUX

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

POUR **1 SEUL VŒU**, TU PEUX CANDIDATER AU CONCOURS POST-BAC DES **4 ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES**.

LE CONCOURS TE COÛTE **1 VŒU UNIQUE** (PAS DE SOUS-VŒUX DÉCOMPTÉS POUR LES ÉCOLES).

ARCHITECTURE, ARTS...

POUR LES **ÉCOLES D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE, DE PATRIMOINE**, PRÉSENTES SUR PARCOURSUP :

1 ÉCOLE AJOUTÉE



1 VŒU

AUTRES FORMATIONS PARAMÉDICALES

LES INSTITUTS D'ERGOTHÉRAPEUTE, PÉDICURE-PODOLOGUE, PSYCHOMOTRICIEN, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL (DE) ET MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE **NE SONT PAS REGROUPÉS** (SAUF QUELQUES INSTITUTS DE PSYCHOMOTRICIENS).

TU ES LIMITÉ À **5 VŒUX PAR FILIÈRE**.
CHAQUE INSTITUT TE COÛTE **1 VŒU** (SUR TES 10).

EXEMPLE : JE POSTULE EN **ERGOTHÉRAPIE** :

IFE CLERMONT (UCA) ———→ 1 VŒU

IFE RENNES ———→ 1 VŒU

IFE CHU ROUEN ———→ 1 VŒU

CELA COMPTE COMME = 3 VŒUX

FORMULER SES VOEUX

Du 17 janvier
au 14 mars
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :

- ❖ **VŒUX MOTIVES OU NON SELON LA FORMATION**
- ❖ **DES VŒUX NON -CLASSES:** aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- ❖ **DE 10 VŒUX A 20 SOUS-VOEUX**
- ❖ **10 VŒUX SUPPLEMENTAIRE PAR APPRENTISSAGE**

Conseils :

- *Veiller à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*
- *Eviter de ne formuler qu'un seul vœu!*

Attention:
Après le 14
mars, aucun
vœu ne
pourra être
ajouté!

FINALISER SES VOEUX

Du 14 mars au 3 avril 2024 :

Compléter chaque candidature (sans attendre les dates limites)

- Motiver son projet de formation en quelques lignes, pour les formations qui le demandent.
- Fournir les documents demandés sur la plateforme.
- Renseigner la rubrique « préférence et autres projets» (non transmis aux établissements)
- Renseigner la rubrique « activités et centres d'intérêts » (facultative mais fortement conseillé pour mettre en valeur expériences, engagement et activités personnelles)
- Renseigner questionnaires auto-évaluation (licences en droit et les 14 mentions scientifiques) (non transmis aux universités)
- Confirmer chacun de ses vœux (date limite:3 AVRIL)

Le lycée complète au 2ème trimestre la fiche AVENIR
(transmise et consultable par l'élève en juin)

**LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION
DU 30 MAI AU 12 JUILLET**

3

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024

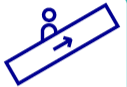
Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

MARDI 11 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.
Jusqu'au 10 septembre, je peux formuler jusqu'à
10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.



LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.
Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 4 JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 12 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

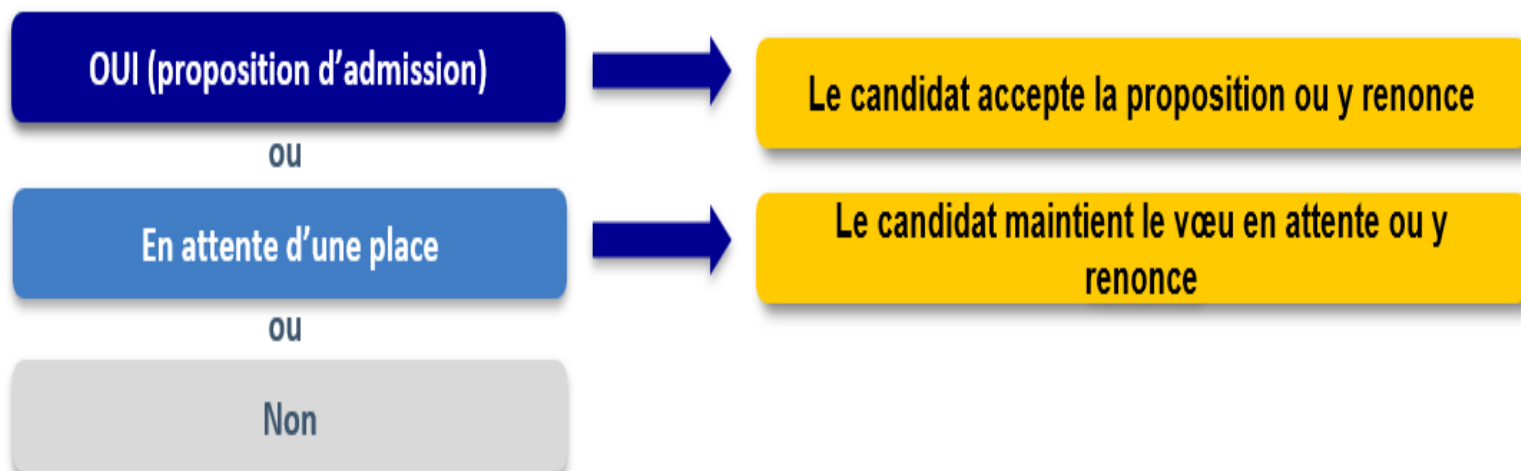
- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (**
- **par notification sur l'application Parcoursup**
- **dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup**

Répondre à chaque proposition d'admission

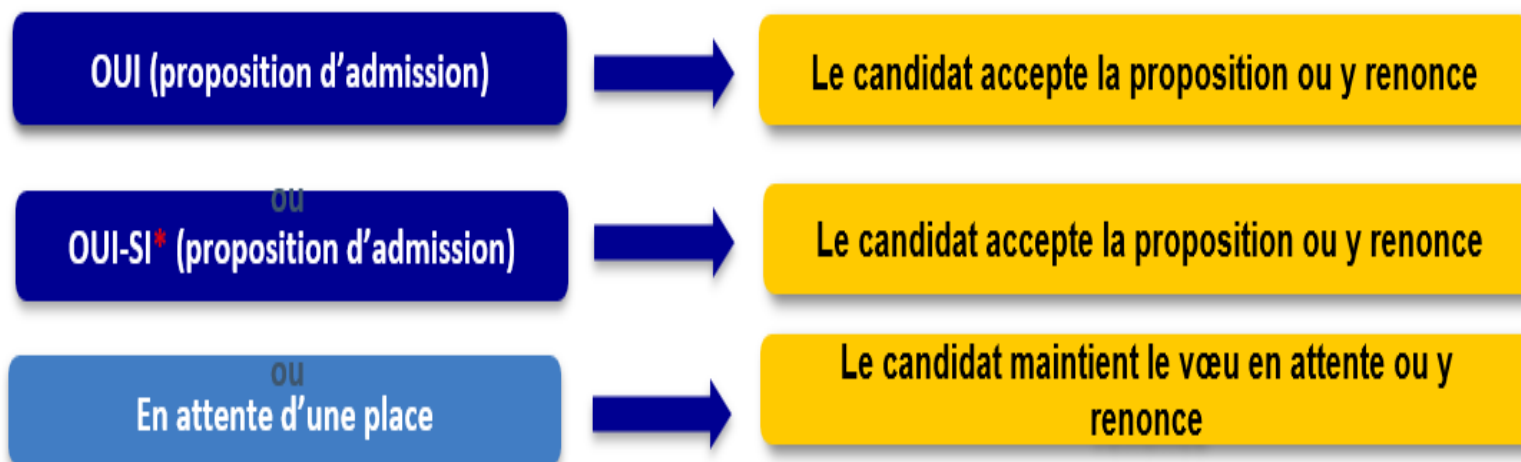
Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

➤ **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**

- Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, sans conserver de vœux en attente, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

➤ **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant, renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, sans conserver de vœux en attente, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
 - il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
 - des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
 - dès le **30 mai**, il peut demander un **conseil ou un accompagnement**, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler **des nouveaux vœux en phase complémentaire** à partir du **11 juin 2024** jusqu'au 10 septembre 2024.

INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

➤ Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.

(Admission ne veut pas dire inscription)

➤ **Si** le futur étudiant s'**inscrit** dans un établissement proposant des formations **en dehors de Parcoursup**, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non-inscription sur Parcoursup.

4. LA PHASE COMPLÉMENTAIRE DU 11 JUIN À DÉBUT SEPTEMBRE

UN ACCOMPAGNEMENT DE JUIN À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- **Dès le 30 mai 2024** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**
- **Du 11 juin au 10 septembre 2024 inclus** : pendant **la phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.**
- **Du 1^{er} au 3 juillet 2024**: les candidats doivent **classer leurs vœux en attentes qu'ils souhaitent conserver, par ordre de préférence**
- **A partir du 4 juillet 2024** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
- **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- **Les réseaux sociaux pour rester informé :**
 - @Parcoursup_info**
 - @Parcoursupinfo**
 - @Devenir Etudiant**Instagram, Facebook, X



- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- **Echanger avec des professionnels dans votre lycée**
- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques (**Nouveauté 2024**)

Consulter les ressources en ligne sur Avenir(s) et avec nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil parcoursup.fr)

Live Parcoursup :

Pour poser ses questions en direct.

Des tutos tout au long de la procédure pour accompagner dans la création du dossier par exemple...

PREPARATION A LA VIE ETUDIANTE

Bourse et logement

- Créer son **dossier social étudiant (DSE)** sur www.messervices.etudiant.gouv.fr du **1^{er} mars au 31 mai 2024** pour demander une bourse et/ou un logement
 - Calculer le montant sur: simulateur.lescrous.fr
 - Les demandes de **logement** en résidence universitaire peuvent être effectuées [jusqu'à la rentrée en septembre](#)
- Chercher un logement sur: trouverunlogement.lescrous.fr

Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Ils n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr